



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 1334

Texte de la question

M Louis de Broissia attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité, dans la perspective du marché unique européen, de développer l'apprentissage des langues européennes dans le cadre de l'enseignement primaire. A cet effet, il pourrait être envisagé des mesures d'encouragement auprès des collectivités locales, devenues, après la décentralisation, les partenaires naturels de l'éducation nationale. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour favoriser l'enseignement des langues de la Communauté européenne et ainsi mieux préparer l'avenir de nos enfants dès leur plus jeune âge.

Texte de la réponse

Reponse. - L'apprentissage d'une langue vivante dès l'école primaire est une des orientations annoncées par le ministre d'Etat. A cette fin, d'une part, une évaluation des expériences réalisées à l'initiative de quelques inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation, est demandée aux responsables de ces expériences, d'autre part, une réflexion est conduite par la direction de l'évaluation de la prospective, par l'inspection générale et les services concernés afin d'établir des propositions. Il s'agit de préciser les finalités et les objectifs d'un tel enseignement à l'école primaire ainsi que les conditions et modalités de mise en œuvre. Il convient aussi de définir les programmes de formation des élèves et des maîtres. Des expériences pilotes au niveau national seront mises en place à partir de la rentrée 1989.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1334

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2300